

est impossible de raconter l'histoire de l'un sans parler de l'autre.

L'Angleterre a toujours eu la forme de gouvernement qu'elle a aujourd'hui. Elle a été gouvernée avec plus ou moins de despotisme selon les époques et les princes régnants, mais on y a constamment vu le roi et les deux chambres du parlement. De nos jours, de grands changements ont été apportés par la doctrine constitutionnelle puisée dans les principes de la révolution de 1688. Toutefois les bases du pouvoir sont restées les mêmes. Ces modifications quelque considérables qu'elles soient, ne sont pas radicales ; elles ne sont, au contraire, que le développement logique des institutions politiques créées par les anciens rois de la Grande-Bretagne. Les excès des souverains des derniers siècles, l'émancipation intellectuelle du peuple, le changement des mœurs, les besoins nouveaux du temps, toutes ces causes ont amené nécessairement un partage des pouvoirs législatif et judiciaire qui étaient restés entièrement entre les mains du souverain. La doctrine constitutionnelle était en germe depuis longtemps dans l'esprit du peuple anglais, la révolution de 1688 fut l'occasion qui fit éclore les idées nouvelles.

Avant la conquête, les Anglo-Saxons étaient gouvernés par le roi assisté d'une grande assemblée nationale appelée *Wittena gemote* (1). Cette assemblée était plus puissante que le parlement actuel. Elle avait le droit de déposer le roi en certaines circonstances exceptionnelles. Elle pouvait aussi décider de la paix ou de la guerre, ce qui de nos jours est du ressort exclusif du roi ou de la reine en conseil. D'un autre côté, elle paraît avoir été moins bruyante, plus soumise, car le roi pouvait mépriser ses avis, mettre de côté son vote et passer outre en toute chose, sans craindre une révolution.

Après la conquête, les Normands répandirent dans la Grande-Bretagne les principes de leur royauté avec toutes ses prérogatives et son despotisme. L'histoire de l'Angleterre

(1) Mot anglo-saxon qui signifie assemblée d'hommes sages ; on l'appelait aussi *Michel Synoth* ou Grand Conseil ; *Michel gemote* ou Grande Assemblée. Blackstone \* 47.